LE SEXISME TUE AUSSI

5EME PLAN DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

2017 - 2019

SEXISME
PAS NOTRE GENRE!

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FAMILLES,
DE L'ENFANCE
ET DES DROITS DES FEMMES

SOMMAIRE

Edito 2

Chiffres clés 3

Synthèse du 5ème plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) 4

Campagne de communication 6

Agenda de Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes : interventions sur les violences faites aux femmes 9

Une mobilisation sur l'ensemble du territoire 10

Bilan du 4ème plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) 11

EDITO

La lutte contre les violences faites aux femmes fait l'objet d'une politique publique à part entière depuis plus de 10 ans. L'arsenal législatif a été profondément renforcé, des dispositifs ont été expérimentés et déployés sur l'ensemble du territoire, les moyens financiers et humains ont été considérablement accrus. Le 4ème plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) a grandement contribué au renforcement du repérage et de la prise en charge des victimes.

Si l'accompagnement et la mise à l'abri des femmes victimes de violences a progressé, en revanche, les faits de violences et le nombre de victimes reste dramatiquement stable.

En France, toutes les sept minutes, une femme est violée ; tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-conjoint ; 220 000 femmes sont victimes chaque année de violences dans le couple. Derrière ces chiffres, il y a des femmes, des enfants, dont le quotidien est fait de souffrances et de peur.

Ces violences sont insoutenables et inacceptables pour nous toutes et tous.

La lutte contre ces violences doit donc être menée sans relâche. **C'est pourquoi le Gouvernement lance aujourd'hui le 5ème Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019).** Ce nouveau plan, dont les moyens ont été encore augmentés, est organisé autour de mesures fortes, pour permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à leurs droits d'être protégées et accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire.

Nous sécuriserons et nous renforcerons les dispositifs ayant fait leurs preuves dans le 4ème plan, comme la formation des professionnel.le.s, l'hébergement d'urgence ou encore le téléphone grave danger. Et puis, nous allons plus loin encore en amplifiant l'action publique là où les besoins sont les plus importants, vers les publics et les territoires les plus fragiles, vers toutes les formes de violences.

Si ce combat dépend des pouvoirs publics, il doit impliquer l'ensemble de la société. Il est de notre ressort de donner l'impulsion nécessaire au changement des mentalités pour que la tolérance à l'égard des violences recule et que la honte change de camp.

Ce n'est qu'en nous mobilisant collectivement que nous parviendrons à attaquer le problème à sa source et faire reculer les violences sexistes. Tous les comportements et les propos qui tendent à stigmatiser, à infériorisier les femmes participent, directement ou indirectement au continuum des violences, partant des représentations dégradantes jusqu'aux crimes sexuels et aux meurtres conjugaux. Oui, le sexisme tue. C'est pourquoi ce plan s'inscrit dans le plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme que j'ai engagé en septembre 2016.

Les violences faites aux femmes sont séculaires et planétaires. Elles sont économiques, physiques, morales, ou sexuelles. Nous les affrontons toutes. Nous combattons leur banalisation, en usant de mots adaptés pour les nommer. Nous combattons la solitude et l'isolement des victimes. Nous combattons l'impunité des auteurs. Nous avons les moyens. Nous avons la volonté. Nous devons aux femmes des résultats.

Laurence ROSSIGNOL,
Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes

CHIFFRES CLES

Violences conjugales

1 femme décède tous les 2,7 jours victime de son conjoint ou ex-conjoint : 122 femmes ont été tuées en 2015.[1]

Violences sexuelles[2]

Chaque année, en moyenne, 84 000 femmes majeures sont victimes de viol ou de tentatives de viol :

- Dans 90% des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime ;
- Dans 37% des cas, c'est le conjoint qui est l'auteur des faits.

Enfants victimes des violences conjugales

143 000 enfants vivent dans un foyer où leur mère a déclaré être victime de violences de la part de son conjoint ou ex-conjoint. 42% d'entre eux ont moins de 6 ans.[3]

Les conséquences sont parfois fatales[4] :

- En 2015, 36 enfants mineurs ont été tués par leur père dans le cadre de violences au sein du couple : 11 en même temps que leur mère et 25 sans que l'autre parent n'ait été tué ;
- 68 étaient présents sur la scène de l'homicide ou au domicile ;
- 96 enfants sont devenus orphelins suite aux homicides au sein du couple.

Les jeunes femmes (18-25 ans)

- 1 victime d'agression sexuelle sur 3 était âgée de 18 à 25 ans au moment de l'agression[5] ;
- 20% des victimes de violences conjugales sont âgées de 20 à 24 ans en Ile-de-France [6] ;
- 90% des mariages forcés sont réalisés avant 25 ans[7] ;
- 1 jeune fille sur 5 a été insultée en ligne sur son apparence physique et 1 sur 6 a été confrontée à des cyberviolences à caractère sexuel par photos, vidéos ou textos[8].

Les femmes en situation de handicap

Le handicap est un facteur aggravant d'exposition aux violences faites aux femmes : des taux de prévalence plus importants sont enregistrés pour les femmes en situation de handicap. Ils correspondent à 3,9% des femmes handicapées et 1,87% des femmes en moyenne[9].

Les femmes des territoires ultramarins

La prévalence des violences faites aux femmes est plus forte dans les territoires ultramarins : elles sont 15% à la Réunion[10] et 18% à la Martinique[11] à se déclarer victimes de violences conjugales, lorsque ces dernières concernent 10% des femmes dans l'hexagone[12].

---

[1] *Etude nationale sur les morts violentes au sein de couple, année 2014, Délégation aux victimes, ministère de l'Intérieur*.

[2] *« Contexte de la sexualité en France », INSERM-INED, 2006*

[3] *Enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE - ONDRP 2012-2015*

[4] *Etude nationale sur les morts violentes au sein de couple, année 2014, Délégation aux victimes, ministère de l'Intérieur*.

[5] *Enveff, 2000*

[6] *Idem*

[7] *INED/Voix de Femmes, 2014*

[8] *Centre Hubertine Auclert, 2016*

[9] *ONDRP, 2016*

[10] *Enveff, 2002*

[11] *Enveff, 2008*

[12] *Contexte de la sexualité en France, INSERM-INED, 2006*

SYNTHESE DU 5EME PLAN DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (2017-2019)

Depuis 2012, le Gouvernement agit avec détermination pour faire reculer les violences faites aux femmes et mieux protéger les victimes. **Des progrès considérables ont été réalisés grâce au 4ème plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016). Les violences sont mieux repérées et les victimes mieux prises en charge :** le 3919 (violences femmes info) écoute et oriente toujours plus de femmes (50 000 appels par an en moyenne) ; 327 lieux d'écoute de proximité sont recensés ; 1550 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes ont été créées (94% de l'objectif à atteindre en 2017) ; 530 téléphones grave danger (TGD) ont été déployés dans les territoires ; plus de 300 000 professionnel.le.s ont été formé.e.s. **Les violences faites aux femmes sont désormais mieux connues et davantage dénoncées.** La tolérance sociale diminue.

Néanmoins, les violences demeurent massives. Chaque année, 223 000 femmes sont victimes de violences conjugales et seulement 14% portent plainte[13]. En 2015, 122 femmes sont décédées sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon[14]. Chaque année, 84 000 femmes sont victimes de viol. En 2014, 1075 personnes ont été condamnées pour viol.

La persistance de ces violences est intolérable non seulement parce qu'elles bafouent les droits et la dignité des femmes, mais aussi parce qu'elles sont le premier obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ce constat appelle un engagement sans relâche de la part de l'Etat et de toutes les actrices et acteurs qui participent à cette politique.

Le 5ème plan de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019) traduit cette détermination pour permettre à toutes les femmes victimes de violences, d'accéder à leur droit d'être protégées et accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire. Pour cela, le plan fixe trois objectifs :

1. Sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits

a. **Afin de faciliter davantage la révélation des violences**, le 3919 et le dispositif des intervenant.e.s sociaux.ales dans les commissariats et gendarmeries seront renforcés, la formation des professionnel.le.s (médecins, policier.e.s, gendarmes,sapeur-pompier.e.s, travailleurs sociaux…) qui constituent le premier recours des femmes victimes de violences sera systématisée.

b. **Afin de mettre les victimes à l'abri, parfois dans l'urgence, les lieux d'écoute de proximité seront renforcés** (plus grande amplitude horaires), l'offre d'hébergement d'urgence sera amplifiée pour parvenir à 4 900 places dédiées aux femmes victimes de violences (+2 000 sur la durée des 4ème et 5ème plans).Les dispositifs de protection dans l'urgence (éviction du conjoint, ordonnance de protection et TGD) seront davantage et mieux mobilisés.

c. **Afin de permettre la reconnaissance des violences subies et la condamnation des conjoints violents**, les autorités judiciaires seront systématiquement informées des faits déclarés, le constat de preuve sera facilité et les professionnel.le.s de la justice seront formé.e.s à cet effet. Une réflexion sera engagée sur les conditions de dépôt de plaintes des victimes de viol et sur les délais de prescription pour les mineurs.

[13] Enquête CVS 2010-2015 INSEE ONDRP

[14] Etude concernant les morts violences au sein du couple, 2015

d. **Afin d'accompagner les victimes vers une réelle autonomie,** une offre de soins psycho-traumatiques sera développée et l'accompagnement à l'insertion professionnelle sera adapté.

2. Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants

a. Les enfants victimes des violences conjugales

Les enfants témoins de violences conjugales sont des victimes. Un mari violent n'est pas un bon père. C'est pourquoi la prise en charge des femmes victimes de violences et des enfants doit être mieux articulée (formation des professionnel.le.s dans 50 départements). La protection des mères et des enfants doit être assurée pendant la séparation : dans ces situations, la médiation familiale pour fixer l'exercice de l'autorité parentale est désormais proscrite. La protection sera également garantie après la séparation : l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (ARIPA) assurera l'intermédiation, les espaces de rencontre seront consolidés, des « espaces de rencontre protégés » et la « mesure d'accompagnement protégé » seront expérimentés.

b. Les jeunes femmes particulièrement exposées aux violences, dans le couple et sur internet

Plus exposées aux violences, les jeunes femmes mobilisent pourtant peu les dispositifs existants. Afin de faciliter l'identification et la révélation des violences, une meilleure visibilité des lieux d'accueil de proximité est nécessaire. Pour leur proposer une protection et un accompagnement adapté, 100 solutions d'hébergement spécialisées dans la prise en charge des 18-25 ans sans enfants seront créées. Enfin, les missions locales seront mobilisées pour un accompagnement vers l'insertion professionnelle (expérimentation avec 20 missions locales).

Par ailleurs, les jeunes femmes sont davantage exposées à une nouvelle forme de violence : le cyber-sexisme (harcèlement en ligne, diffusion de photos à caractère intime). Si la loi sanctionne désormais mieux ces violences, il est nécessaire de rappeler aux victimes que le droit les protège. Un guide sera publié à cet effet.

c. Les femmes vivant en milieu rural

Dans les territoires ruraux, les dispositifs peuvent être moins nombreux et moins accessibles. Des permanences d'écoute seront créées dans les Maisons de service au public et des conventions de formation seront conclues avec les réseaux associatifs présents en zones rurales. Enfin, la mobilité sera facilitée par la prise en charge des transports : l'expérimentation de « bons taxis » sera menée dans 25 départements.

Des actions concrètes renforcent également l'accès aux droits des femmes handicapées victimes de violences, des femmes résidant dans les territoires d'outre-mer et des femmes étrangères.

3. Déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol

Qu'il s'agisse de violences sexuelles, de violences physiques ou de meurtres conjugaux, les violences faites aux femmes relèvent d'un continuum provoqué par une seule et même idéologie : le sexisme. C'est pourquoi le 5ème plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) s'inscrit dans la parfaite continuité du Plan d'action et de mobilisation contre le sexisme engagé en septembre 2016. Des campagnes seront menées pour poursuivre le travail de déconstruction des stéréotypes qui constituent le terreau des violences faites aux femmes.

Au total, ce sont plus de 125 millions d'euros qui seront engagés entre 2017 et 2019 pour financer les mesures de ce plan.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

La visibilité des dispositifs d'écoute et la déconstruction des stéréotypes associés aux violences faites aux femmes sont essentielles pour permettre aux victimes de sortir des violences. Une campagne de communication sera lancée à cet effet.

Faire connaître le 3919

Le 3919 est le numéro d'écoute et d'orientation de référence. Anonyme et gratuit, il est adapté aux femmes victimes de toutes formes de violences (violences conjugales, viol, agression sexuelle, harcèlement, violence psychologique, mariage forcé, excision, etc.). Des professionnel.le.s formé.e.s écoutent et orientent les femmes vers un accompagnement spécialisé.

Cette campagne prendra la forme :

D'affiches :

11 000 exemplaires seront diffusés par l'intermédiaire du réseau du Service des droits des femmes et de l'égalité dans les régions et départements, qui transmettront ces affiches aux acteurs et actrices de terrain (tribunaux, PMI, établissements de santé, associations en contact avec les femmes victimes…)

D'un clip :

Il sera diffusé sur les chaînes du groupe France Télévisions le 25 novembre 2016, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Déconstruire les stéréotypes associés aux violences faites aux femmes

De nombreux stéréotypes banalisent les violences ou font porter aux victimes la culpabilité des agressions qu'elles subissent. Des visuels diffusés sur les réseaux sociaux porteront sur les violences conjugales et leur impact sur les enfants, et pour la première fois, sur le viol.

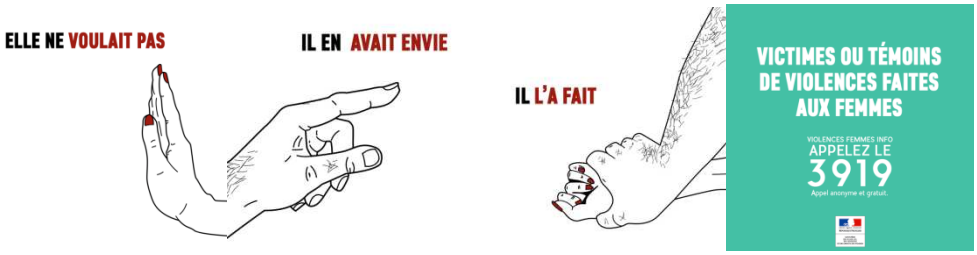

"ELLE DIT QU'IL L'A FORCÉE, C'EST QUAND MÊME SON MARI"
UN VIOL CONJUGAL EST TOUJOURS UN VIOL
VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
Appel anonyme et gratuit.

CE N'EST PAS PARCE QUE TON MEC L'A VU SUR INTERNET, QUE TU DOIS LE FAIRE
XXX
TON CORPS T'APPARTIENT
XXX
VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
Appel anonyme et gratuit.

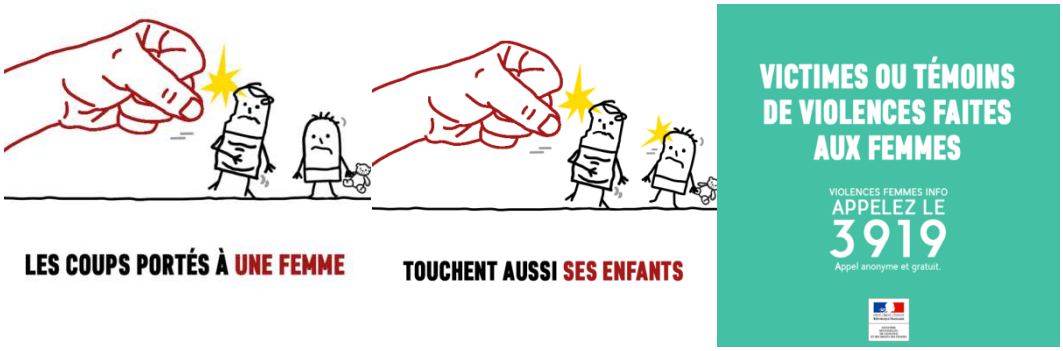
LES COUPS PORTÉS À UNE FEMME
TOUCHENT AUSSI SES ENFANTS
VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
Appel anonyme et gratuit.

"ÇA FAIT TROIS FOIS QUE MA VOISINE SE COGNE PAR ACCIDENT"
200 000 FEMMES SONT VICTIMES DE VIOLENCES CHAQUE ANNÉE.
TOUT LE MONDE EN CONNAIT UNE.
VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
Appel anonyme et gratuit.

Le ruban blanc

Des rubans blancs, symbole international de la lutte contre les violences faites aux femmes, seront portés à l'occasion par des parlementaires, des journalistes, ainsi que par toute personne souhaitant rendre visible son engagement contre les violences faites aux femmes.

AGENDA DE LAURENCE ROSSIGNOL, MINISTRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES : INTERVENTIONS SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Mercredi 23 novembre

10h00 : Communication Conseil des Ministres sur le nouveau Plan de lutte et de mobilisation contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) et conférence de presse à l'issue.

Palais de l'Elysée

15h00 : Questions d'actualité au Gouvernement.

Assemblée Nationale

16h30 : Présentation des premiers résultats de l'enquête VIRAGE (Violences et rapports de genre) sur les violences sexuelles subies par les femmes et les hommes, menée par l'Institut national d'études démographiques (INED).

INED - 133 Boulevard Davout, 75020 Paris

Jeudi 24 novembre

19h30 : Lancement de la Nuit des relais, course de relais solidaire contre les violences faites aux femmes, organisée par la Fondation des femmes

Centre sportif Jules Ladoumègue – 37 Route des Petits Ponts, 75019 Paris

20h30 : Remise du prix « No More Clichés » organisé par le réseau « Toutes Femmes Toutes Communicantes » de Communication et Entreprises, labélisée « Sexisme pas notre genre ».

Cirque d'hiver

Vendredi 25 novembre

09h15 : Ouverture du Colloque "Mieux former pour mieux accompagner" organisé par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

10h30 : Visite de la plateforme 3919, numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences, en présence de Madame Vera Jourova, Commissaire européenne à la Justice, aux Consommateurs et à l'Égalité des genres.

Après-midi : Déplacement à Pontoise (95300)

Rencontre avec un intervenant social en commissariat de police de Pontoise.

Rencontre au sujet de la lutte contre le cyber sexisme avec le Service central de renseignement criminel du Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Samedi 26 novembre et Dimanche 27 novembre

Déplacement à La Réunion.

DES EVENEMENTS PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre du plan de mobilisation et d'actions contre le sexisme lancé en septembre 2016, de nombreuses initiatives visant à faire reculer les violences faites aux femmes ont été labellisées.

- 21-25 novembre : Soirées « mots doux, mots d'amour » et Journée de sensibilisation à l'égalité au Théâtre de Cusset organisés par le CIDFF de l'Allier
- 23-28 novembre : Animations « Violences sexistes, violences conjugales. Agissons! » organisées par la Ville de Pau
- 24 novembre : Nuit du relais pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes au Stade Jules Ladoumègue (19e arrondissement de Paris) organisée par la Fondation des Femmes
- 24 novembre : 3H30 contre les violences sexistes et sexuelles au travail à Perpignan à l'initiative de l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT)
- 24 novembre : Marche « sécurité des femmes dans les moyens de transport » organisée par le CIDFF de Nancy
- 25 novembre : Orange Day Champions dans toute la France par le Comité ONU Femmes France
- 25 novembre : Festival « Brisons le silence » - Prévention et sensibilisation sur l'égalité filles-garçons et les violences sexistes à Lyon organisé par Filactions
- 25 novembre : Colloque pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes à Draguignan organisé par l'ONG Gynécologie sans Frontières
- 25 novembre : Lancement du DVD "violences faites aux femmes : quelles réponses ?" réalisé par l'association Archimède films, à l'initiative de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de Normandie, la gendarmerie, en association avec le Tribunal de Grande Instance de Rouen et le CIDFF 76,
- 1er décembre : Ciné-débat sur les violences faites aux femmes organisé par le CIDFF de l'Allier à Dompierre-sur-Besbre en partenariat avec l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de l'Allier et les Centres sociaux de Jaligny, Chevagnes et le Donjon
- 1er décembre : Journée d'étude sur la prévention des violences sexuelles à l'IFSI de Dinan, organisée par l'Espace Femmes du pays de Dinan (association Steredenn) et le Mouvement du Nid

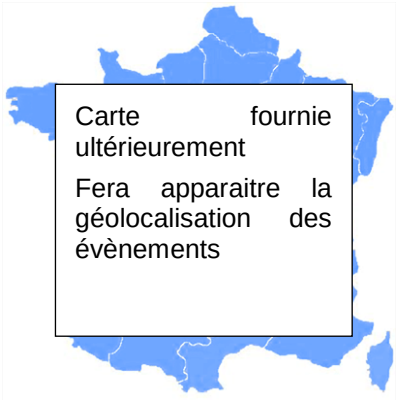

Par ailleurs, la mobilisation contre les violences faites aux femmes s'exprime partout sur le territoire.

Retrouvez au lien suivant (lien à venir) une carte recensant l'ensemble des manifestations prévues.

BILAN DU 4EME PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (2014-2016)

DES MESURES DEPLOYEES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le « 3919 »

Sur la durée du plan 2014-2016 :

- 50 000 femmes écoutées/an en moyenne (25 000 avant le 4ème plan) ;
- une qualité de service en croissance.

Les lieux d'écoute de proximité (accueils de jour et lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation - LEAO)

2016 : 327 lieux d'accueil (121 Accueils de jour et 206 LEAO) sont désormais recensés dans 99 départements ;

Sur la durée du plan 2014-2016 : 50 nouveaux lieux, 10 nouveaux départements couverts.

Le « protocole plainte »

90 ressorts de tribunaux de grande instance sont désormais couverts par un « protocole plainte » et 5 supplémentaires le seront prochainement.

Les intervenant.e.s sociaux en commissariats de police et brigades de gendarmerie

2016 : 260 intervenant.e.s sociaux sont désormais recensés dans 96 départements ;

Sur la durée du plan 2014-2016 : 81 postes d'ISCG ont été créés.

Le téléphone grave danger (TGD)

Sur la durée du plan 2014-2016 : 603 TGD ont été déployés.

L'ordonnance de protection

2015 : 1737 ordonnances de protection prononcées;

Sur la durée du plan 2014-2016 : une mobilisation du dispositif en croissance de + 33% entre 2014 et 2015.

Les espaces de rencontre et les Mesures d'Accompagnement Protégé

2016 : 160 espaces de rencontre sont désormais répertoriés ;

Sur la durée du plan 2014-2016 : un financement consolidé grâce à la création de la prestation de service de la CNAF. Des mesures d'accompagnement protégées sont expérimentées (55 MAP en Seine-Saint-Denis entre 2012 et 2016).

Les stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales

Sur la durée du plan 2014-2016 : une expérimentation menée dans 10 services pénitentiaires d'insertion et de probation et 84 dispositifs dénombrés dans 58 départements (stages, groupes de parole, entretiens individuels).

Les marches exploratoires

Sur la durée du plan 2014-2016 : Expérimentation dans 12 villes.

Les référent.e.s « femmes victimes de violences »

2016 : 74 postes de « référents violences » sont désormais recensés dans 52 départements ;

Sur la durée du plan 2014-2016 : un dispositif consolidé, dont la mission a été élargie à l'accompagnement des femmes bénéficiant d'un « Téléphone grave danger » dans plusieurs territoires.

Le soutien aux associations

12 associations de terrain bénéficient de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) pour près de 4 millions d'euros par an.

L'hébergement d'urgence

Sur la durée du plan 2014-2016 : 1515 places d'hébergements créées. 94% de l'objectif de 1650 places fixé par le président de la République d'ici 2017 est atteint. Il y a à ce jour près de 4500 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences.

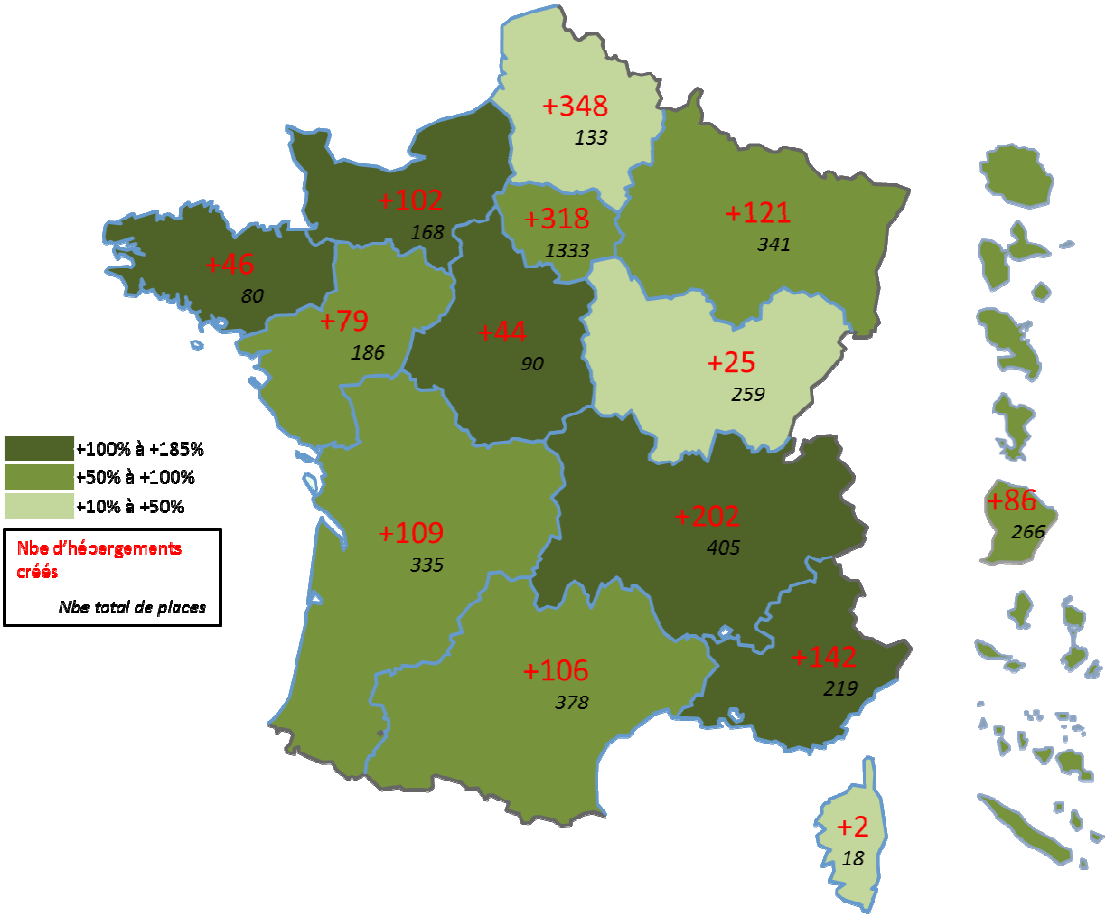

La formation des professionnel.le.s

Plus de 300 000 professionnel.le.s ont été formé.e.s par la MIPROF depuis 2013.

PROFESSION	FORMATION INITIALE	FORMATION CONTINUE	OUTILS DE FORMATION ELABORES PAR LA MIPROF DANS LE CADRE DU 4e PLAN	OUTILS DE FORMATION QUI SERONT ELABORES PAR LA MIPROF DANS LE CADRE DU 5e PLAN
PROFESSIONNEL.LE.S DE LA SECURITE				
Police nationale	*4e plan*	*4e plan*	Fiche-reflexe sur l'audition des victimes de violences au sein du couple et/ou sexuelles	
Gendarmerie nationale	*4e plan*	*4e plan*	Fiche-reflexe sur l'audition des victimes de violences au sein du couple et/ou sexuelles	
Police municipale	-	*5e plan*	Fiche-reflexe sur l'audition des violences au sein du couple et/ou sexuelles	Elaboration d'une fiche-réflexe et organisation de journées de formation de formateurs, en lien avec le CNFPT
Sapeurs-Pompiers	*5e plan*	*5e plan*	Elaboration d'un livret pédagogique (fiche-réflexes et cas pratiques)	Elaboration d'un livret pédagogique (fiche-réflexes et cas pratiques)
Militaires	*4e plan*	*4e plan*	Elaboration d'un kit de sensibilisation (film d'animation et livret) pour lutter contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles	Elaboration d'un kit de sensibilisation (film d'animation et livret) pour lutter contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles
Personnels au contact des femmes étrangères (agent.e.s de préfecture chargés de la délivrance des titres de séjour et de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides)	-	*5e plan*		Elaboration de fiches-réflexes
PROFESSIONNEL.LE.S DE SANTE				
Médecins (dont les urgentistes)	*4e plan*	*4e plan*	Kit pédagogique de la MIPROF "Anna" Certificat médical par le Conseil national de l'ordre des médecins	Elaboration d'un kit de formation « mutilations sexuelles »
Autres professionnel.le.s de santé : dentistes, pharmacien.nes, infirmier.e.s, kinésithérapeutes	-	*5e plan*		Elaboration de fiches-réflexes et de modèle d'écrit professionnel, avec l'appui du Conseil National de l'Ordre, en particulier concernant les violences sexuelles ; élaboration d'un kit de formation « mutilations sexuelles »
Sage-femmes	*4e plan*	*4e plan*	Kit pédagogique de la MIPROF "Anna" Certificat médical par le Conseil national de l'ordre des sage-femmes	Elaboration d'un kit de formation « mutilations sexuelles »
Professionnel.le.s du champ de la périnatalité	-	*5e plan*		Elaboration d'une brochure pour mieux repérer les signes de violences conjugales chez les mères, en lien avec le Ministère de la santé, l'Assemblée des départements de France et les départements ; élaboration d'un kit de formation « mutilations sexuelles »

PROFESSIONNEL.LE.S DE LA JUSTICE				
Magistrat.e.s (dont les référent.e.s)	*4e plan*	*4e plan*	Kit de formation, fiche-réflexes (notamment sur violences sexuelles)	
Avocat.e.s	*4e plan*	*4e plan*	Kit pédagogique de la MIPROF "protection sur ordonnance", fiche-réflexes	
Agent.e.s des services pénitentiaires	-	*5e plan*		Document d'information sur les auteurs de violences conjugales
PROFESSIONNEL.LE.S DE L'ACTION SOCIALE				
Professionnel.le.s de la protection de l'enfance		*5e plan*	Kit pédagogique de la MIPROF "Tom et Léna"	Elaboration d'outils de formation visant à mieux articuler les interventions des professionnel.le.s de la protection de l'enfance et des professionnel.le.s de la prise en charge des femmes victimes de violences ; élaboration d'un kit de formation « mutilations sexuelles »
Professionnel.le.s de l'hébergement et du logement		*5e plan*		Elaboration d'un kit de formation
Travailleurs sociaux	*5e plan*	*5e plan*	Kits pédagogiques de la MIPROF "Anna", Elisa, Tom et Lena ; fiche reflexe	Elaboration d'un kit de formation « mutilations sexuelles »
Réseaux associatifs présents dans les territoires ruraux		*5e plan*		Elaboration d'un kit de formation
Agent.e.s de la CAF et aides à domicile	-	*5e plan*		Elaboration d'un kit de formation
Professionnel.le.s de la petite enfance	-	*5e plan*	Kit pédagogique de la MIPROF "Tom et Léna"	Elaboration d'un kit de formation « mutilations sexuelles »
PROFESSIONNEL.LE.S EN LIEN AVEC LES JEUNES FEMMES				
Acteur.trice.s de l'éducation nationale	*4e plan*	*4e plan*	Kit pédagogique de la MIPROF "Tom et Léna", Guide "Comportements sexistes et violences sexuelles"	Elaboration d'un kit de formation spécifique concernant les jeunes femmes (violences sexuelles et sexistes, cybersexisme, mariages forcés), en lien avec les partenaires concernés
Acteur.trice.s de l'enseignement supérieur et de la recherche	-	*4e plan*	Kit pédagogique de la MIPROF "Tom et Léna", Guide "Comportements sexistes et violences sexuelles"	Elaboration d'un kit de formation spécifique concernant les jeunes femmes (violences sexuelles et sexistes, cybersexisme, mariages forcés), en lien avec les partenaires concernés
Autres professionnel.le.s : membres des CROUS, Professionnel.le.s médicaux-sociaux des établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,	-	*5e plan*	Kit pédagogique de la MIPROF "Tom et Léna"	Elaboration d'un kit de formation spécifique concernant les jeunes femmes (violences sexuelles et sexistes, cybersexisme, mariages forcés), en lien avec les partenaires concernés

Organisations syndicales et associations étudiantes, Personnels d'animation sportive, culturelle et de loisirs, Professionnel.le.s des structures Jeunesse				
Professionnel.le.s du service public de l'emploi, dont les missions locales	-	*5e plan*		Elaboration d'un kit de formation spécifique concernant l'insertion des femmes victimes de violences
ADMINISTRATIONS ET ENTREPRISES				
Agent.e.s des collectivités territoriales (dont agent.e.s d'accueil)	-	*5e plan*		Elaboration d'une fiche-réflexe et organisation de journées de formation de formateurs
Membres des CHSCT	-	*5e plan*		Formation à la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel, en lien avec les partenaires concernés (en particulier, le ministère de l'Economie et des finances qui a déjà engagé un travail spécifique)
Employé.e.s/agent.e.s cadres		*5e plan*		Elaboration d'une fiche de sensibilisation pour lutter contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles
PROFESSIONNEL.LE.S DE L'ESPACE PUBLIC, DONT LES TRANSPORTS				
Agent.e.s des transports	*4e plan*	*5e plan*	Elaboration d'un kit de formation « harcèlements sexistes et violences sexuelles dans les transports »	Formation

DEPUIS 2012, UN ARSENAL LEGISLATIF RENFORCÉ ET DE NOUVEAUX CADRES D'ACTIONS

2012 :

Loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel

2013 :

Loi du 5 août 2013 relative à la définition juridique de la traite des êtres humains

Création de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

2014 :

Ratification de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014

4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016)

Plan d'action national contre la traite des êtres humains (2014-2016)

2015 :

Loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile

Plan national de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun (juillet 2015)

2016 :

Loi du 7 mars 2016 relative à la protection des femmes étrangères victimes de violences

Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance

Loi du 13 avril 2016 relative à la lutte contre le système prostitutionnel et à l'accompagnement des personnes prostituées

Plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme (8 septembre 2016)

Plan interministériel pour l'égalité professionnelle (octobre 2016)

5e plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)

Service de presse du cabinet de Laurence Rossignol
01 40 56 55 46 - cab-fed-presse@feddf.gouv.fr